



ADMINISTRATION PORTUAIRE DE WHEATLEY – LE SUCCÈS ENGENDRE LE SUCCÈS

Au mois de mai 2006, la municipalité de Chatham-Kent a décerné le titre d'*Industrie vedette du mois* à l'Administration portuaire (AP) de Wheatley pour son apport au secteur industriel et récréatif. Cet honneur vise à attirer l'attention sur une entreprise et sur sa contribution à la collectivité.

Wheatley, en Ontario, a une bien petite population (quelque 1 800 habitants), mais elle n'affiche pas moins des chiffres impressionnants – auxquels l'administration portuaire (AP) n'est pas étrangère. La région est le siège de la plus grande pêche commerciale en eaux douces d'Amérique du Nord : environ 45 remorqueurs de pêche de 68 pieds de longueur, en moyenne, y ont rapporté plus de 10 000 000 lb de poisson en 2005, soit le tiers des prises totales des Grands Lacs. La pêche et les baux fonciers des usines de ce secteur comptent pour 70 pour cent des revenus de l'AP.

Quelque 2 000 embarcations ont été mises à l'eau en 2006. L'AP prévoit que le marché, tant récréatif que commercial, va demeurer très dynamique.

Au nom de la Chambre de commerce de Chatham et du district de Chatham, Ike Erickson a présenté la plaque commémora-

tive à Al Matthews, président de l'administration portuaire, devant un groupe de 25 invités, le 25 mai dernier. Le conseiller Bryon Fluker a remis un certificat de reconnaissance de la municipalité à Murray Loop, premier président de l'AP, au nom de la mairesse Diane Gagner.

Le 16 juin, tout juste après avoir reçu cet honneur, l'AP a procédé à l'inauguration officielle de ses nouveaux locaux.

LA RÉGION EST LE SIÈGE DE LA PLUS GRANDE PÊCHERIE COMMERCIALE EN EAUX DOUCES D'AMÉRIQUE DU NORD.

« Nos bureaux étaient logés dans une vieille remorque qui était sur place depuis 1980 », explique Ken Snider, directeur de l'AP. « Le plancher avait dû être remplacé trois fois, parce que les gens allaient et venaient avec leurs bottes pleines de terre. C'était assez pitoyable. »

Il y a quelques années, l'AP a examiné la possibilité d'emménager dans un nouvel immeuble. La Direction des ports pour petits bateaux (DPPB) a fourni les matériaux de construction, Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) a payé la main-d'œuvre, et l'AP a assumé la gestion du projet et l'achat des différentes



DE GAUCHE À DROITE, JOHN BUTLER, ENTREPRENEUR EN BÂTIMENTS; DIANE GAGNER, MAIRESSE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHATHAM-KENT; AL MATTHEWS, PRÉSIDENT, AP DE WHEATLEY; ALAN KATHAN, GESTIONNAIRE, SECTEUR OUEST, DPPB; MOLLY JAKOB, RHDSC; DAVE VAN KESTERN, DÉPUTÉ.

commodités. Le nouvel immeuble contient deux bureaux reliés par un passage couvert. L'un des bureaux est loué au ministère des Richesses naturelles de l'Ontario.

« Nous avons enfin la climatisation en été, du chauffage en hiver et un plancher de céramique indestructible », a déclaré Ken. « Nous sommes fin prêts ! » ♦

DANS CE NUMÉRO

COLLECTE SÉLECTIVE.....	2
MOT DE LA RÉDACTRICE EN CHEF	2
LA PRÉVOYANCE PORTE FRUIT	3
LES RÈGLES DU JEU	4

COLLECTE SÉLECTIVE

En novembre 2005, la municipalité du comté d'Antigonish, en Nouvelle-Écosse, a adopté une stratégie de gestion des déchets, exigeant que tous les foyers trient les déchets des matières à recycler. Les AP locales se sont alors retroussé les manches.

Peggy Thompson, gestionnaire des opérations intérimaire, Golfe de la Nouvelle-Écosse (DPPB), explique : « Les sept AP du comté utilisaient des conteneurs à déchets traditionnels. Malheureusement, les gens des environs les trouvaient bien commodes et nous y retrouvions toutes sortes de déchets : meubles, appareils ménagers, n'importe quoi. »

Le nouveau programme de recyclage a été l'occasion idéale de mettre fin à cette pratique. Les gens peuvent maintenant séparer les déchets, les matières recyclables et les articles consignés dans de petits conteneurs, construits avec l'aide de la DPPB et de la municipalité. Trois administrations portuaires ont participé à un essai-pilote des nouveaux conteneurs, soit celles d'Arisaig, de Ballantyne's Cove et de Cribbon's Point.

Selon Clarence Arbuckle, président de l'AP d'Arisaig, l'installation des conteneurs de recyclage est une réussite à tout point de vue.

« Il y avait des bacs à déchets partout sur les quais », explique-t-il. « Nous devons les vider dans un conteneur, qu'une entreprise locale de collecte des déchets venait ramasser. Imaginez s'il avait fallu en plus séparer tout le contenu des bacs. »

Forum des administrations portuaires, vol. 12, no 2

Rédactrice en chef : Denise Lapratte
Collaborateurs : Trish Driedger, Terry Harvey,
Bill Jenkins, Julie Leblanc, Peggy Thompson

Télécopieur : (613) 952-6788
Courriel : schinfo@dfo-mpo.gc.ca
Site Web : www.dfo-mpo.gc.ca/sch

Services de rédaction et de production :
Sylviane Duval
ACR Communications Inc.

Publié par :
Ports pour petits bateaux, 14N173
Pêches et Océans Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

© Sa majesté la Reine du Chef du Canada, 2006
ISSN : 1203-5564

Imprimé sur du papier recyclé



LES NOUVELLES INSTALLATIONS PERMETTANT LA SÉPARATION DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RECYCLABLES

Maintenant, les conteneurs de recyclage sont regroupés en un seul endroit à chaque AP. Étant plus petits, ils ne reçoivent plus de « contenu imprévu ». Ils offrent un excellent emplacement pour diffuser de l'information sur le programme de recyclage et afficher de la publicité (source de revenu additionnelle pour les AP) ou des photos des ports environnants. De plus, la municipalité a accepté d'effectuer la collecte sélective en même temps que le ramassage ordinaire des ordures. Cela représente une économie appréciable, car la location et l'entretien des anciens conteneurs coûtaient très cher.

« Ça fonctionne », dit Clarence. « Les déchets sont confinés dans un espace réduit et les gens en font le triage, comme à la maison. »

En plus d'être avantageux sur les plans visuel, économique et environnemental, le nouveau système est bon pour le hockey.

« Quelques équipes locales ont la clé des conteneurs », explique Clarence. « Elles vident les déchets et gardent les bouteilles consignées pour leur financement. Je pense qu'elles en ont déjà toute une réserve ! »

La DPPB entend aménager bientôt des installations de recyclage aux quatre autres AP du comté d'Antigonish. D'ici là, la Direction s'emploie avec les AP à appliquer une gestion plus durable des déchets.

Pour en savoir davantage sur ce projet, veuillez communiquer avec Peggy Thompson, au (902) 863-5670, poste 2226, ou à thompsonmm@dfo-mpo.gc.ca. ♦

MOT DE LA RÉDACTRICE EN CHEF

Ports pour petits bateaux publie *Forum des administrations portuaires* deux fois par année à titre d'outil de communication qui favorise l'échange d'information et d'idées, la mise en commun des pratiques exemplaires et la célébration des réussites, tout en tenant les administrations portuaires au courant des activités de leurs homologues d'un bout à l'autre du pays.

Pour que ce bulletin réalise son objectif d'être pertinent pour vous, en tant que membres du réseau bénévole d'administrations portuaires, je vous encourage à nous faire part d'idées ainsi que de suggestions de sujets intéressants que vous voudriez communiquer à vos collègues des autres ports pour les prochains numéros.

Vous pouvez nous envoyer vos remarques ou vos suggestions par courrier électronique, à l'adresse schinfo@dfo-mpo.gc.ca, par téléphone, au numéro (613) 993-0999 ou par télécopieur, au numéro (613) 990-1866.

Denise Lapratte

LA PRÉVOYANCE PORTE FRUIT

Il y a trois ans, la Garde côtière canadienne, Région de Terre-Neuve-et-Labrador, ministère des Pêches et des Océans, a reconnu qu'elle devait améliorer sa capacité d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures dans les régions rurales de Terre-Neuve-et-Labrador. Les AP étaient un choix judicieux comme moyen de renforcer la protection du milieu marin. La Garde côtière a conçu une brève séance de formation et constitué une trousse de barrages flottants et de produits absorbants. La Garde côtière a tenu plus de 200 séances de formation et distribué les produits absorbants aux AP.

Ce partenariat a bénéficié à toutes les parties. Les AP disposent maintenant d'un précieux matériel antipollution, qu'elles pourront utiliser pour contenir des déversements « mineurs » dans leur région, et la Garde côtière est mieux préparée en cas de déversement en région rurale.

**C'EST EN GRANDE PARTIE GRÂCE
À LEUR INTERVENTION ET À LEUR
PRÉSENCE D'ESPRIT QUE SEULE UNE
FAIBLE QUANTITÉ D'HYDROCARBURES
A ÉTÉ PERDUE ET QUE LE NAVIRE
A PU ÊTRE STABILISÉ.**

Il y a deux ans environ, l'AP de Harbour Grace a reçu le matériel et une formation de base sur son utilisation. L'AP a pu mettre ces nouvelles capacités à profit lorsque le *FV Hamilton Banker* a coulé au quai, le 17 juin 2006. Le personnel et les administrateurs de l'AP ainsi que les pompiers bénévoles ont rapidement déployé le barrage flottant et des produits absorbants. C'est en grande partie grâce à leur intervention et à leur présence d'esprit que seule une faible quantité d'hydrocarbures a été perdue et que le navire a pu être stabilisé. La Garde côtière canadienne prévoit remettre une distinction aux intervenants en guise d'appréciation.



LE NAUFRAGE DU FV HAMILTON BANKER

Moins d'une semaine plus tard, une excavatrice a sombré dans le port. Le barrage flottant a été utilisé à nouveau pour contenir le pétrole et les lubrifiants qui s'échappaient.

Selon Bill Jenkins, agent de programme, Région de l'Est et du Sud de Terre-Neuve (DPPB), « la zone dans laquelle l'excavatrice effectuait des travaux de dragage était instable. En voulant déplacer un bloc de roche qui refusait de bouger, l'excavatrice a basculé. Le matériel de confinement n'avait pas servi depuis quatre ans et voilà que nous devons l'utiliser deux fois dans la même semaine. Cela défie toute probabilité ! »

Heureusement, le matériel de confinement était facilement accessible à Harbour Grace. Cependant, ce n'est pas toujours le cas.

SUITE À LA PAGE 4



DÉPLOIEMENT DU BARRAGE DE CONFINEMENT AUTOUR DE L'EXCAVATRICE

LES RÈGLES DU JEU

Chaque collectivité doit établir des règles pour assurer la sécurité de ses membres. Dans un port, où les dangers sont généralement plus grands que dans la vie de tous les jours, l'observation des règles peut devenir une question de vie ou de mort. Par conséquent, toutes les règles doivent être observées, en tout temps !

Il vous revient, en tant qu'administrateurs d'une AP, de veiller à ce que les règles soient connues et appliquées. Voici quelques astuces pour vous aider.

1. Affichez bien à la vue de nombreuses affiches communiquant un message clair.
2. Remettez la liste des règles aux visiteurs qui signent une entente d'amarrage.
3. Élaborez une politique sur les mesures à prendre à l'égard des contrevenants.
 - a. Rencontrez le contrevenant pour entendre sa version des faits.
 - b. Commencez par lui signifier un avertissement verbal. Soyez polis mais résolus.
Par exemple : « Je ne sais pas si vous avez vu l'affiche qui indique [xxx], mais cette règle doit être observée, sans exception. Je vous remets, à titre d'information, la liste de *toutes* les règles applicables au port. »
 - c. Remettez en main propre un avis écrit au signataire de l'entente.
(Voir l'exemple ci-dessous.)

AVIS DE VIOLATION DES RÈGLES DU PORT

DE LA PART DE : _____ (ADMINISTRATION PORTUAIRE)

DESTINATAIRE : _____ (NOM)

_____ (ADRESSE)

SOYEZ AVISÉ QUE LE (JOUR/MOIS/ANNÉE) _____, VOS EMPLOYÉS OU VOUS-MÊME AVEZ ÉTÉ VU(S) ENFREIGNANT LA RÈGLE N° _____ DE L'ADMINISTRATION PORTUAIRE, QUI STIPULE QUE :

IL S'AGIT DE VOTRE (NIÈME) INFRACTION AUX RÈGLES DE L'ADMINISTRATION PORTUAIRE. À LA PROCHAINE INFRACTION, VOTRE ENTENTE D'AMARRAGE SERA RÉVOQUÉE.

AU NOM DE L'ADMINISTRATION PORTUAIRE _____ DATE _____

- d. Révoquez l'entente d'amarrage. N'agissez pas à la hâte. Assurez-vous d'abord que l'entente comporte une clause vous permettant de la révoquer !
4. Consignez toutes les infractions. Tenez un journal des incidents, dans lequel vous consignerez le nom et l'adresse des contrevenants, la date de l'infraction, le numéro de la règle enfreinte ainsi que la mesure prise par l'AP et la date à laquelle elle a été prise.

N'OUBLIEZ PAS : LES AP DOIVENT D'ABORD PRÊCHER PAR L'EXEMPLE ! ♦

LA PRÉVOYANCE PORTE FRUIT – SUITE DE LA PAGE 3

« L'arrivée de cet équipement a été bien accueillie par les AP », explique Bill. « Mais il est si encombrant que les AP l'ont entreposé dans des hangars ou ailleurs, souvent à l'extérieur de la propriété. Si bien que seules quelques personnes savaient où se trouvait le matériel et ont été en mesure de l'utiliser le moment venu. »

C'est pourquoi Bill a proposé à Glen Marshall, coordonnateur régional d'environnement, MPO, et à Terry Harvey, agent principal en intervention, Garde côtière canadienne, un projet à coûts partagés pour construire des boîtes ou des hangars d'entreposage très visibles, qui seraient placés bien en évidence sur la propriété portuaire. Le projet est actuellement en attente en raison de restrictions budgétaires.

« Entre-temps, je travaille avec notre technicien, Joe Legge, à la construction de boîtes en bois économiques », explique Bill. « Les boîtes seront peintes en rouge et porteront une étiquette de la Garde côtière, qui indiquera qu'il s'agit de matériel destiné à confiner les déversements et fournira le nom des personnes à joindre en cas d'urgence. Nous espérons mettre quelques-unes de ces boîtes en service au cours de l'année. »

Terry appuie sans réserve cette idée. D'ailleurs, il estime que la Garde côtière « en a vraiment pour son argent » avec ce projet.

« C'est un projet novateur, qui mise sur des partenariats entre les intervenants locaux », explique-t-il. « Aujourd'hui, les gens sont plus sensibilisés à la protection du milieu marin, ce qui mène à des mesures de rétablissement concrètes et directes. Cela ne peut qu'être positif. »

Bill estime que la participation de la Garde côtière au projet a été avantageuse pour les AP. « C'est une expérience qui a porté fruit et a permis de prévenir la pollution de nos ports et de nos océans. C'était justement le but recherché. » ♦